

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 4 octobre 2021  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 29  
Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 41  
Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes BAUER, DOH, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MORQUE, PETER, REICHHELD, STAATH, WAHL, WALTER, WEIL, WEBER.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, GUILLIER, KERN, KOCHERT, MM. MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, SUCK, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 56  
Pour : 56  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Approbation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) d'Alsace du Nord**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national,  
VU la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est,  
VU l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région,  
VU le courrier d'intention en date du 11 janvier 2021, cosigné par l'ensemble des présidents des six EPCI membres du PETR de l'Alsace du Nord et proposant le PETR de l'Alsace du Nord comme périmètre de référence pour la contractualisation,  
VU le courrier du Président du PETR de l'Alsace du Nord, en date du 02 mars 2021, confirmant ce périmètre de contractualisation,  
VU le courrier du Président du SYCOPARC, en date du 1er avril 2021, souhaitant être associé à la gouvernance du PTRTE,  
CONSIDERANT que le périmètre retenu est celui du PETR de l'Alsace du Nord pour signer le PTRTE,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de l'Alsace du Nord,
- autorise le Président à signer le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), ainsi que tous documents y afférents,
- charge le Président des formalités correspondantes.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER